

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20131129-2013_A191-DE
Date de télétransmission : 06/12/2013
Date de réception préfecture : 06/12/2013



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 29 NOVEMBRE 2013
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2013_A191

OBJET : Ressources - Débat d'Orientations Budgétaires 2014 - Budget Annexe des Transports Publics Urbains

Le 29 novembre 2013, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 22 novembre 2013, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – AGARRAT Henri – AGOPIAN Jacques – AMAROUCHE Annie – AREZKI Alain – ARNAUD Christian – BARRET Guy – BAUTZMANN Marcel – BELLUCCI Angélique – BENNOUR Dahbia – BENON Charlotte – BERENGER Patrice – BERNARD Christine – BLAIS Jean-Paul – BORDET André – BOULAN Michel – BOYER Michel – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – BUCKI Jacques – BURLE Christian – CANAL Jean-Louis – CASSAN René – CATELIN Mireille – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CHEVALIER Eric – CRISTIANI Georges – CURINIER Erick – DAGORNE Robert – DAVENNE Chantal – DE PERETTI François-Xavier – DELAVET Christian – DELOCHE Gérard – DESCLOUX Odette – DEVAUX Pierre – DEVESEA Brigitte – DI CARO Sylvaine – DUCATEZ-CHEVILLARD Christine – DUFOUR Jean-Pierre – DUPERREY Lucien – FERAUD Jean-Claude – GARCIA Daniel – GARÇON Jacques – GASCUEL Jean – GERACI Gérard – GERARD Jacky – GRANIER Michel – GROSSI Jean-Christophe – GUEZ Daniel – HAMARD OULMI Nadira – JONES Michèle – LAFON Henri – LAGIER Robert – LECLERC Jean-François – LEGIER Michel – LICCIA Marcel – LONG Danielle – MANCEL Joël – MARTIN Richard – MARTI Régis – MAURET Jacques – MAURICE Jany – MICHEL Claude – MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – MOYA Patrick – MUSSET Alain – NICOLAOU Jean-Claude – ORCIER Annie – PATOT Gérard – PERRIN Jean-Claude – PIERRON Liliane – PIN Jacky – RIVET-JOLIN Catherine – RIVORY Olivia – ROUARD Alain – ROUSSEL Jacques – SANGLINE Bruno – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SILVESTRE Catherine – SLISSA Monique – SUSINI Jules – TAULAN Francis – TERME Françoise – VALETA Marie-José – VENEL Gérard – VEYRUNES Bernard – VILLEVIEILLE Robert

Étai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : GOUIRAND Daniel suppléé par CHAINE Dominique – GUINIERI Frédéric suppléé par ODERMATH Eric – JAUME Emmanuelle suppléée par LUVERA Georges – MALLET Raymond suppléé par MAUNIER André – MOUGIN Jacques suppléé par LANFRANCO Anne – PIZOT Roger suppléé par BUCHAUT Romain – POTIE François suppléé par MAS Jean-Louis

Étai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALBERT Guy donne pouvoir à LONG Danielle – AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – BONTHOUX Odile donne pouvoir à TERME Françoise – BOUTILLOT Guy donne pouvoir à MANCEL Joël – CHARDON Robert donne pouvoir à BARRET Guy – CLAVEL Caroline donne pouvoir à GRANIER Michel – CONTE Marie-Ange donne pouvoir à LAFON Henri – DEMENGE Jean donne pouvoir à BURLE Christian – FENESTRAZ Martine donne pouvoir à CHEVALIER Eric – FERAUD Pierre donne pouvoir à AMAROUCHE Annie – GACHON Loïc donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – GALLESE Alexandre donne pouvoir à TAULAN Francis – GARNIER Eliane donne pouvoir à GARCIA Daniel – JOUVE Mireille donne pouvoir à DUFOUR Jean-Pierre – LARNAUDIE Patricia donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – MERGER Reine donne pouvoir à PIERRON Liliane – MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à DESCLOUX Odette – MOINE Anne donne pouvoir à PIN Jacky – NELIAS Mireille donne pouvoir à PATOT Gérard – OLLIVIER Arlette donne pouvoir à DEVESEA Brigitte – PAOLI Stéphane donne pouvoir à CHAZEAU Maurice – PELLENC Roger donne pouvoir à JOISSAINS-MASINI Maryse – PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – RENAUDIN Michel donne pouvoir à LICCIA Marcel – ROVARINO Isabelle donne pouvoir à AREZKI Alain – TRAN PHUNG CAU Catherine donne pouvoir à AGARRAT Henri – SANTAMARIA Danielle donne pouvoir à GERACI Gérard

Étai(en)t excusé(es) sans pouvoir : BARBAT-BLANC Odile – BONFILLON Jean – BRAMI Helliot – BRUNET Danièle – CHORRO Jean – CIOT Jean-David – DECARA Yannick – DILLINGER Laurent – FILIPPI Claude – FOUQUET Robert – GOURNES Jean-Pascal – GUINDE André – JOISSAINS Sophie – MATAS Henri – MEDVEDOWSKY Alexandre – MOHAMMEDI Amaria – PORTE Henri-Michel – ROUGIER Jacques – TONIN Victor – TRINQUIER Noëlle

Secrétaire de séance : RIVORY Olivia

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

CONSEIL DU 29 NOVEMBRE 2013

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ
Co-rapporteur : Jean CHORRO

Thématique : Ressources - Finances

**Objet : Débat d'Orientations Budgétaires 2014 – Budget Annexe des Transports
Publics Urbains
Information du Conseil**

Mes Chers Collègues,

Le 19 décembre 2013, notre assemblée aura à se prononcer sur le projet du budget annexe des Transports Publics Urbains pour l'année 2014. Ainsi, conformément aux dispositions législatives en vigueur, un débat d'orientations budgétaires doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen et le vote de ce budget.

Exposé des motifs :

Le débat d'orientations budgétaires constitue la première étape du cycle budgétaire. Il doit permettre, à l'issue des débats, de définir la politique d'investissement et la stratégie financière.

Dans le cadre de la compétence « Organisation des Transports Urbains », la CPA a créé

au 1er janvier 2013 un Budget annexe des Transports Publics Urbains afin de retracer les activités relatives au fonctionnement des transports publics urbains.

Pour rappel, les budgets des services à caractère industriel ou commercial exploités en régie, affermés ou concédés par les collectivités, doivent être équilibrés en recettes et en dépenses (article L.2224-1 et suivants du CGCT). Il est donc interdit de prendre en charge dans le budget principal des dépenses au titre de ces SPIC, sauf exceptions relevant de l'article L.2224-2.

L'équilibre du budget annexe des transports urbains 2014

1. La section de fonctionnement

- **Les recettes de fonctionnement**

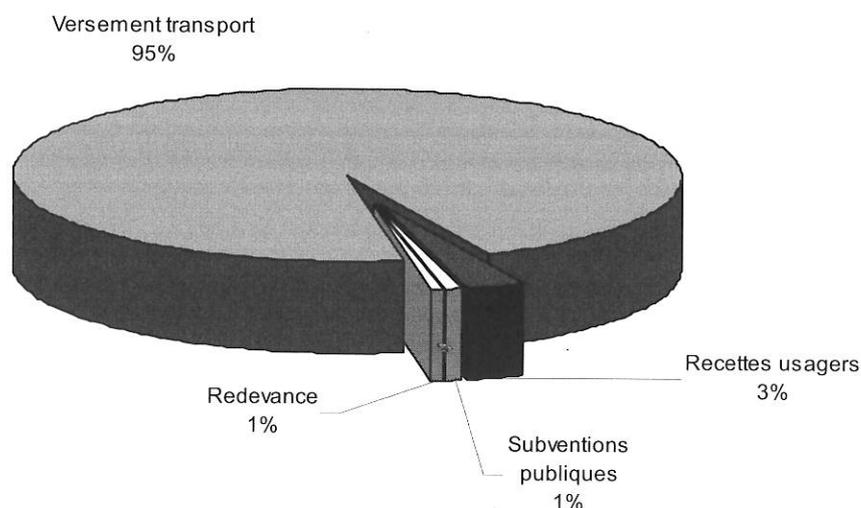
En 2014, les recettes attendues devraient progresser d'environ 7 %, à périmètre constant, passant de 54,8 M€ à 58,85 M€.

Par ailleurs, l'intégration au sein de la CPA des communes de Gardanne et Gréasque au 1^{er} janvier 2014 engendrera une ressource supplémentaire estimée à 1,1 M€, sous réserve de la mise en place à compter du 1^{er} juillet 2014 du taux de versement transport à 0,97 % pour ces deux communes.

Le total des recettes s'élève donc à **59,95 M€**.

Ces recettes se répartissent entre :

- le versement transport pour 57,6 M€,
- les recettes perçues auprès des usagers pour 1,6 M€,
- les subventions publiques reçues (0,4 M€),
- les redevances liées à la gestion des quais de la Gare Routière d'Aix (0,35 M€).



- **Les charges de fonctionnement**

Les prévisions de dépenses de fonctionnement s'établissent à 56,68 M€ pour la partie exploitation, dont 1,3 M€ consacrés au transfert du Syndicat Intercommunal du Bassin Minier de Provence de Gardanne et Gréasque.

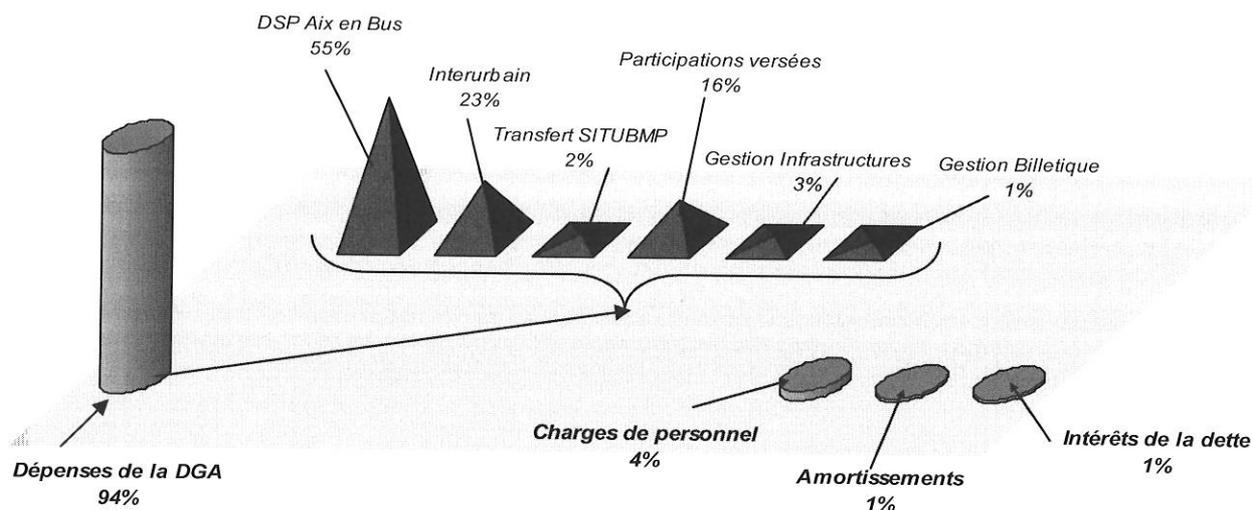
Les principaux postes relèvent de l'exploitation des lignes de transports avec d'une part la DSP Aix en Bus avec un coût estimé à 31,5 M€ qui prend en compte les évolutions du réseau depuis 2012, ainsi que le transport interurbain pour lequel les crédits prévus pour 14,1 M€ s'inscrivent dans une logique de renouvellement des marchés. A souligner également, la prise en compte du projet de BHNS du SMITEEB qui vient majorer la contribution financière de la CPA de l'ordre de 230 K€ annuels, pour un coût total de 8M€ annuel.

D'autre part, les infrastructures de déplacement en service en 2014 se développent avec notamment la nouvelle gare routière d'Aix-en-Provence, le pôle d'échange de Plan d'Aillane et le parc relais Malacrida. A ces équipements viennent s'ajouter un nouveau marché d'entretien des points d'arrêts et abribus, ainsi que des redevances sur des terrains concédés pour les Pôles d'échange de Pertuis et Meyrargues. Par ailleurs, une étude de préfiguration sera lancée courant 2014 pour l'extension du transport à la demande des personnes à mobilité réduite (réseau Accessibus).

Il convient de compléter par les charges de personnel de la DGA pour 2,2 M€ ainsi que par les intérêts d'emprunts estimés à 0,5 M€.

Les écritures d'amortissement sont la contrepartie de la recette de la section d'investissement avec une dépense en fonctionnement de 0,55 M€.

Le total des dépenses de fonctionnement s'établit donc à **59,9 M€**.



2. La section d'investissement

• Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement attendues en 2014 sont des subventions accordées pour les opérations importantes qui figurent dans le contrat de projets signé avec la Région et le Département des Bouches du Rhône. Ces financements sont estimés à 6,5 M€. Par ailleurs, l'opération « Parc Relais Vélo » bénéficie d'une subvention régionale de 0,19 M€.

Ainsi, la prévision totalise des aides à une hauteur de 6,69 M€. A cela s'ajoutent les écritures d'amortissement de l'ordre de 0,55 M€.

• Les dépenses d'investissement

Les principaux crédits demandés en 2014 correspondent à des opérations d'infrastructures de transports pour un montant de près de 18 M€. Les marchés sont déjà lancés pour les opérations suivantes :

- Gare routière d'Aix-en-Provence : fin des travaux prévus début 2014 (3,15 M€)
- Parc relais Krypton : marchés de travaux lancés 2^e semestre 2013 (10 M€)
- Parc relais Malacrida : travaux en cours (0,7 M€)
- Pôle d'échange du Plan d'Aillane : travaux en cours (0,6 M€)
- Pôles d'échange de Pertuis, Meyrargues et Simiane : marchés de maîtrise d'œuvre et début des travaux (1,05 M€)
- Etudes et travaux liés au BHNS (0,925 M€)

- Aménagement des couloirs bus (0,7 M€)
- Atribus et autres aménagements (0,65 M€)

A ces opérations se rajoutent :

- les dépenses induites par l'exploitation directe du réseau de transports pour le système billettique pour 0,5 M€ ;
- la création d'un Parc relais Vélo par l'intermédiaire d'une convention avec la SNCF pour 0,27 M€ ;
- le remboursement de la dette en capital pour 0,4 M€.

La demande de crédits s'élève donc à **19 M€** pour 2014.

La section d'investissement présente donc un déséquilibre de 11,9 M€ qu'il sera nécessaire de financer par un appel à l'emprunt.

Ce projet de budget annexe 2014 met en exergue les interrogations suscitées lors de la prospective financière étudiée parallèlement à l'élaboration du PDU au début de l'année 2013, à savoir un équilibre financier très influencé par les orientations proposées pour l'exploitation du réseau de transport. Le mode de financement des projets d'infrastructures nécessaires à l'accompagnement du transport en commun devient désormais dépendant de la capacité d'endettement tolérée par le Budget Annexe des Transports Publics de la Communauté du Pays d'Aix

Les uniques leviers de financement de l'activité retranscrite dans ce budget annexe étant les recettes en provenance des usagers et le versement transport payé par les entreprises, des priorités budgétaires devront être étudiées pour proposer le meilleur service aux usagers.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2312-1 et L2224-1 et suivants;

VU l'avis de la Commission des Finances du 15 octobre 2013 ;

VU l'information du Bureau communautaire en date du 7 novembre 2013 ;

Dispositif :

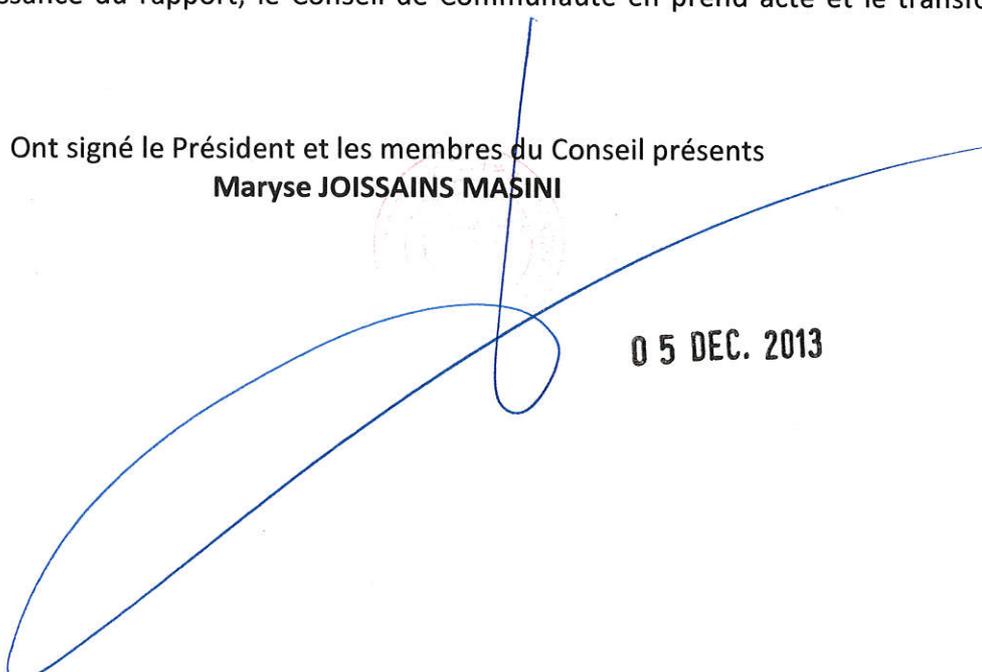
Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **PRENDRE ACTE** de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2014 relatif au Budget Annexe des Transports Publics Urbains.

OBJET : Ressources - Débat d'Orientations Budgétaires 2014 - Budget Annexe des Transports Publics Urbains

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil de Communauté en prend acte et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents
Maryse JOISSAINS MASINI



05 DEC. 2013